



Fédération Française
de Tennis de Table



OPEN DE PROVENCE (Ex PERNOEL)

SAMEDI 17 - DIMANCHE 18 JANVIER 2026

RÈGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 : Présentation du Tournoi

Le Ping Pong Club Pernois organise son cinquième tournoi national B de tennis de table les samedi 17 et dimanche 18 janvier 2026 au complexe sportif Paul de Vivie 391 avenue René Char à Pernes-les-Fontaines (84210).

Ce tournoi national B est homologué par la FFTT sous le n° **?????B** et de ce fait les règlements fédéraux seront strictement appliqués.

Ce tournoi est réservé aux joueurs et joueuses licenciés à la FFTT, valides ou invalides, hormis les poussins.

Le Directeur du tournoi est M. Nicolas RUAULT (licence n°9420542) Président du PPC PERNOIS.

Il sera assisté par M. Etienne RAOUL JA3 (licence n°844950) et M. RINCON Vincent JA3 (licence n° 091019) qui seront les juges arbitres de cette compétition.

Article 2 : Licenciation

Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses dont les licences auront été présentées et validées par les juges arbitres. ***Les classements pris en compte seront ceux de la 2ème Phase 2025-2026 (points Janvier 2026).***

Article 3 : Droits d'engagement et inscriptions

Les engagements sont limités à 3 tableaux par jour et les droits s'élèvent à 10 € pour un tableau, 19 € pour 2 tableaux et 27 € pour 3 tableaux.

Les inscriptions pour le tableau Handicap ainsi que les Toutes Séries pourront être prises sur place le jour même. En cas d'inscription le jour même, tarif unique : 10€

Un engagement pourra être refusé par rapport à la capacité d'accueil ou sur décision du Directeur du tournoi.

Les engagements seront pris chronologiquement en fonction de la date d'inscription.

Les inscriptions doivent parvenir **au plus tard le vendredi 16 janvier 2026 à 12h** dernier délai.

Elles s'effectueront **exclusivement par internet** sur notre site en remplissant le formulaire en ligne. Rdv sur <https://www.pingpongclubpernois.fr>

En cas de difficultés, l'inscription pourra se faire par téléphone auprès du directeur du tournoi.

Le formulaire comporte les informations suivantes : nom, prénom du joueur, numéro de licence, nombre de points (Janvier 2026), club, numéro téléphone, adresse mail, tableaux souhaités.

Toute information complémentaire sur le tournoi pourra être obtenue auprès de: M. Nicolas RUAULT (tél : 06 09 85 95 49).

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et sans réserve du présent règlement.

Article 4 : Organisation du tournoi

La compétition se déroulera sur 36 tables homologuées ITTF

Les féminines peuvent s'inscrire dans les tableaux messieurs.

Les balles du tournoi seront des **balles plastiques** et seront fournies par les joueurs. En cas de désaccord sur la balle utilisée, un tirage au sort sera effectué par les joueurs ou par l'arbitre en cas de litige

Une tenue sportive correcte est exigée. Un maillot du club est fortement conseillé.

Il est formellement interdit de coller des revêtements en dehors des espaces prévus à cet effet.

Article 5 : Horaires et récompenses des tableaux

L'ouverture des salles se fera à 7h.

Le **pointage** des tableaux débutera **30 minutes avant le début des tableaux**.

Les vainqueurs, finalistes, demi-finalistes recevront leurs prix en chèques (€).

Le montant total des dotations est de 4995 €.

Le tableau des horaires et dotations est le suivant :

SAMEDI				
TABLEAU	Heure Début	½ Finalistes	Finaliste	Vainqueur
A - 500 à 699 pts	08h	12,5	25	50
B - 500 à 899 pts	10h	17,5	35	70
C - 500 à 1099 pts	12h	22,5	45	90
D - 500 à 1299 pts	08h	27,5	55	110
E - 500 à 1499 pts	10h	32,5	65	130
F - 500 à 1699 pts	13h	37,5	75	150
G - 500 à 1899 pts	09h	42,5	85	170
H - 500 à 2099 pts	11h	47,5	95	190
I - Toutes Séries Hommes	14h	100	200	300
J - Toutes Séries Dames	14h	30	100	175

DIMANCHE				
TABLEAU	Heure Début	½ Finalistes	Finaliste	Vainqueur
A2 - 500 à 599 pts	08h	10	20	40
B2 - 500 à 799 pts	10h	15	30	60
C2 - 500 à 999 pts	12h	20	40	80
D2 - 500 à 1199 pts	08h	25	50	100
E2 - 500 à 1399 pts	10h	30	60	120
F2 - 500 à 1599 pts	13h	35	70	140
G2 - 500 à 1799 pts	09h	40	80	160
H2 - 500 à 2399 pts	11h	50	100	200
I2 - Tableau Handicap	14h	30	60	120

Article 6 : Déroulement de la compétition

Les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches de 11 points (3 manches gagnantes).

Les joueurs devront respecter le numéro de table que le juge arbitre leur aura affecté.

Les parties préliminaires se feront en poules de 3 joueurs.

Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau final à élimination directe.

Les compétiteurs seront leurs propres arbitres dans les poules.

Les joueurs perdants seront tenus d'arbitrer la partie suivante ou celle que le juge arbitre leur désignera dans la suite de la compétition.

Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera déclaré forfait par le juge arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

Tout joueur ne se présentant pas 5 minutes après le premier appel de son nom sera déclaré forfait.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Les joueurs qui s'engagent dans plusieurs tableaux pourront être appelés à disputer 2 ou 3 parties consécutives dans des tableaux différents. Aucun repos supplémentaire ne leur sera accordé.

Article 7 : Tableau Handicap

Le tableau Handicap est un tableau KO à élimination directe.

Chaque partie se joue en 33 points avec 2 points d'écart. En fonction de la différence de classements, le joueur le moins bien classé commence avec un nombre défini de points d'avance (voir tableau ci-dessous)

Chaque joueur à droit à un temps mort d'une minute par partie.

Les joueurs doivent changer de côté dès que le mieux classé atteint 17 points.

Différence à 99	0 à 199	100 à 299	200 à 399	300 à 499	400 à 599	500 à 699	600 à 799	700 à 899	800 à 999	900 à 1099	1000 à 1099	1100 ou plus
Avance	0	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22

Article 8 : Restauration

Il n'y aura pas d'interruption pendant le tournoi. Une buvette fonctionnera en permanence pendant toute la durée du tournoi. Elle proposera des sandwichs chauds ou froids, boissons et snacks

Article 09 : Assurances

Le Ping Pong Club Pernois décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol. En cas d'accident, l'assurance personnelle du joueur sera prise en compte.

Les parents seront tenus responsables des dégâts occasionnés par leurs enfants.

Article 10 : Règles à respecter

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de fumer dans le complexe sportif. Les cigarettes électroniques sont également interdites dans l'enceinte du gymnase. Les animaux ne sont pas autorisés à l'intérieur du complexe.

Il est également rappelé que tous les détritus (papiers d'emballage, gobelets, bouteilles d'eau vides,..) doivent être déposés dans les poubelles du gymnase.

Un membre de l'organisation assurera le respect des règles de sécurité fixées par la Mairie.

Article 11 : Conditions d'annulation du tournoi ou d'un tableau

Le tournoi pourra-être annulé sans préavis et unilatéralement en fonction de l'indisponibilité du complexe sportif, de l'indisponibilité des membres organisateurs ou du nombre insuffisant de participants.

Le Directeur du tournoi se réserve le droit d'annuler un tableau si le nombre de participants est insuffisant.

Article 12 : Tirage au sort

Le tirage au sort de chaque tableau aura lieu en public, sur le lieu de la compétition, 30 minutes avant le début des tableaux.

Article 13 : Application du règlement

Les décisions du juge arbitre seront sans appel.

Pour tout point non prévu par ce règlement, il sera fait application des règlements de la FFTT. Dans le cas d'un litige ou d'une situation exceptionnelle non prévus dans les règlements, le directeur du tournoi et les juges arbitres seront les seuls décisionnaires.

**RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS ET
LES LIENS D'INSCRIPTION SUR LE SITE
<https://www.pingpongclubpernois.fr/>**